

## **Christian Coigné**

Vice-Président  
chargé de l'ingénierie urbaine,  
du foncier et du logement

Monsieur Jean-Pierre Renevier  
Adjoint au Maire de Tullins  
Mairie  
Clos des Chartreux  
CS 20058  
38347 Tullins

Grenoble, le **29 JAN. 2019**

Réf : 2019- DDEV - 06  
Dossier suivi par Lauriane Ferrière  
DDEV/CST – Tél : 04 76 00 30 21  
Dossier suivi par Mickaël Richard  
TPA/AME – Tél : 04 57 56 12 08

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Vous avez consulté le Département sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Tullins, arrêté par le Conseil municipal le 18 octobre 2018, au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme. Je vous adresse donc notre avis découlant de l'analyse du dossier.

### **Mobilité**

Le Département prend acte du maintien dans le PLU arrêté de l'emplacement réservé à son bénéfice pour le contournement de Tullins. Il rappelle que lors de la cantonale du 20 septembre dernier il a été indiqué à la commune qu'un projet s'appuyant sur des études très anciennes serait difficile à réaliser et qu'il souhaitait que la mairie, si elle était attachée à la réalisation de ce projet, propose l'option de tracé qui lui paraîtrait la plus pertinente.

L'emplacement réservé n°2, au bénéfice de la commune, situé le long de la RD45, aux Huirtières, vise à réaliser un aménagement de voirie. Toutefois, cet ER est dessiné sur des espaces boisés classés (EBC). Il est conseillé de les retirer afin de ne pas obérer le projet. Plus généralement, le Département demande que les EBC et les haies à protéger n'empiètent pas sur le domaine public.

Certaines portions de la RD45 sont classées en zone Nzh ce qui pourrait obérer les travaux liés à la voirie, en raison de sa réglementation. Le Département souhaite qu'elles soient classées en zone N.

Le PLU traite des itinéraires cyclables, principalement dans l'agglomération, et ne prévoit pas les connexions avec les pistes cyclables extérieures au centre. Un schéma reprenant les principaux enjeux et les liens entre les différents itinéraires serait bienvenu. Une OAP thématique pourrait également compléter le PLU afin de mieux intégrer cette problématique.

### **Personnes âgées**

Le PLU expose des projets de construction d'un EHPAD de 80 lits et de 30 logements seniors sur le site de la Troussatière. Le Département de l'Isère, par sa cellule logement adapté, se tient à la disposition des communes afin de les accompagner dans leurs réflexions sur leurs besoins en logements adaptés aux personnes âgées.

**En conclusion, le Département émet un avis favorable sur votre projet de plan local d'urbanisme et vous invite à prendre en compte les observations formulées ci-avant.**

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre plan local d'urbanisme approuvé dans un format pdf.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Adjoint au Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Et les plus amicalement,*

Christian Coigné

